



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 11 JUIN 2019

Présents : Mme SYLVESTRE (Comité), PEZIÈRE, PODAN-MAVOUNZY, SABATE, NDIAYE, TRAON

Excusé : M. SENEAL

INFORMATION IMPORTANTE (DESITERATA SAISON 2019/2020)

La commission demande aux clubs de bien vouloir émettre leurs souhaits pour la composition des différents groupes pour le championnat 2019/2020.

Date limite au 23 juin 2019 pour vos réponses.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2018/2019)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis à partir de 16h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même

Toute demande de dérogation concernant les fermetures de terrain (avec arrêté municipal et liste de matches concernés) doit parvenir au Secrétariat le vendredi avant 12H dernier délai

INFORMATION IMPORTANTE

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football

RETOUR COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS du 11 juin 2019

U17 D1

Match n° 20548367 du 26/05/2019

FC GOUSSAINVILLE 1 / AAS SARCELLES 2

La commission décide match perdu par pénalité à l'AAS SARCELLES

FC GOUSSAINVILLE 1	3 pts	2 buts
AAS SARCELLES 2	-1 pt	0 but



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE du 06 juin 2019

U19 D3 Poule B

Match n° 20984683 du 12/05/2019
ENT BOISSY CORM CHARS / FC GROSLAY

La commission décide match perdu par pénalité aux deux équipes

ENT BOISSY CORM CHARS	-1 pt	0 but
FC GROSLAY	-1 pt	0 but

COURRIER CLUBS

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

MACCABI SARCELLES

Mail du 11/06/2019

La Commission fera paraître dans son PV la liste des montées/descentes après validation par le Comité Directeur du DVOF, mais les pyramides et les règlements peuvent se lire sur le site Internet (rubrique règlement)

AC BOUFFEMONT

Mail du 07/06/2019

L'ART 11.1 du RS du DVOF implique :

- La présence d'une 2^{ème} équipe SENIORS
- La présence d'une équipe à 11 (U18 – U16 – U14) ou une équipe Féminine
- La présence d'une équipe de foot animation (U7 et/ou U9° présente sur les 2 phases

FC AUVERS ENNERY

Challenge Edmond Raulet

Match n°20547723 du 27/05/2019
FC CERGY PONTOISE 1 / RFC ARGENTEUIL 1

FC CERGY PONTOISE 1	3 pts	2 buts
RFC ARGENTEUIL 1	0 pt	1 but

1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH

VETERANS +45 ans Poule C

Match n° 20548115 du 19/05/2019
AS VEXIN 15 / OL MONTIGNY 15

2ème APPEL DE FEUILLE DE MATCH

SENIORS D4 Poule C

Match n° 20521738 du 26/05/2019
USM BRUYERES 2 / ENT BEAUMONT MOURS 2

SENIORS D4 Poule D

Match n° 20879799 du 08/05/2019
FC ARRONVILLE 2 / US EZANVILLE 3

VETERANS +45 ans Poule C

Match n° 20548122 du 26/05/2019
AS VEXIN 15 / COSMO TAVERNY 16

ANCIENS D3 Poule C

Match n° 20547186 du 26/05/2019
USM BRUYERES BERNES 11 / AS NEUVILLE 12



U15 D3 Poule B

Match n° 20536175 du 08/05/2019
FCM GARGES 3 / US MONTSOULT BAILLET 1

MATCH PERDU PAR PENALITE APRES 2 APPELS

FC CERGY PONTOISE

Challenge Edmond Raulet

Match n° 20547724 du 27/05/2019
ASPPT CERGY PONTOISE 1 / AS COURDIMANCHE 1

ASPPT CERGY PONTOISE 1 **Amende 52€**

FC DEUIL ENGHIEU

Challenge Edmond Raulet

Match n° 20547725 du 27/05/2019
FC DEUIL ENGHIEU 1 / JS VILLIERS LE BEL 1

FC DEUIL ENGHIEU 1 **Amende 52€**

JS VILLIERS LE BEL

Challenge Edmond Raulet

Match n° 20547712 du 20/05/2019
JS VILLIERS LE BEL 1 / MUN GONESSE 1

JS VILLIERS LE BEL 1 **Amende 52€**

ESM LE THILLAY

VETERANS +45 ans Poule A

Match n° 20547857 du 26/05/2019
ESM THILLAY 15 / EMMB 15

ESM THILLAY 15 **Amende 52€**

Secrétaire de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY

Président de Séance
MME SYLVESTRE